



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Fabienne POUPARD
Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Frédéric Lavalette

Tél. : 02 41 87 84 87

Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

N/Réf : AVI_SCOT_VignobleNantais_20250213

Objet : Projet de Schéma de Cohérence Territoriale
Du Vignoble Nantais

La Directrice
A Monsieur le Président
MAISON DE PAYS
5 ALLEE DU CHANTRE
44191 CLISSON

Angers, le 28 février 2025

Monsieur le Président,

Par courrier en date 04 décembre 2025, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis l'arrêt du projet arrêté de SCOT du Vignoble Nantais, qui regroupe la Communauté d'Agglomération Sèvre et Loire et la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine aggl.

Les 27 communes qui composent le territoire de ce SCOT sont intégralement incluses dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégée (AOP) « Muscadet » et « Gros Plant du Pays nantais », ainsi que dans les aires géographiques des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Bœuf du Maine », « Bœuf de Vendée », « Pâté de campagne breton », « Brioche vendéenne », « Gâche vendéenne », « Mâche nantaise », « Jambon de Vendée » et l'IGP viticole « Val de Loire (DGC Marche de Bretagne) ».

Ces communes sont également présentes dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Muscadet Sèvre et Maine » à l'exception des communes de Barbechat et La Boissière-du-Dorée, qui sont situées dans l'aire géographique de l'appellation d'Origine Protégée (AOP) « Muscadet Coteaux de la Loire », ainsi que la commune de Vieillevigne située dans l'aire Géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Muscadet Côtes de Grandlieu ».

D'autres signes de qualité sont présents pour partie sur ce territoire, notamment les Indication Géographiques Protégées (IGP) « Porc de Vendée », « Volailles de Vendée », et « Volailles de Challans » repris dans le tableau ci-dessous.

D'un point de vue géographique, les paysages de ce SCOT sont marqués au nord par le marais de Goulaine et la plaine maraîchère, au centre par le vignoble nantais et ses coteaux, enfin au sud et à l'ouest le bocage sillonné par la Sèvre Nantaise.

L'INAO a été associé depuis le début, en 2020 à l'élaboration de ce SCOT, présent aux réunions des Personnes Publiques Associées et auditionné dans le cadre du diagnostic agricole réalisé par la chambre d'agriculture.

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS

16 rue du Clon

49000 ANGERS

TEL 02 41 87 33 36

www.inao.gouv.fr

Une étude attentive des documents transmis amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

- Sur le Projet d'Aménagement Stratégique :

- 1) Vous rappelez que le modèle agricole du Vignoble Nantais est fondé sur trois productions historiques : La viticulture, l'activité maraîchère et l'élevage.
Vous identifiiez différents objectifs à tenir pour ces productions :
 - Pour La viticulture, les priorités données sont :
 - o La préservation des périmètres viticoles et des éléments paysagers identitaires ;
 - o L'adaptation du vignoble au changement climatique ;
 - o La diversification de l'activité viticole dans le développement touristique.
 - Pour l'activité maraîchère, les priorités identifiées sont :
 - o Une insertion paysagère plus qualitative des équipements nécessaires au maraichage dans les paysages de vallées et des coteaux viticoles.
 - o Une gestion plus rationnelle de la ressource en eau notamment dans les cas de pompage.
 - Pour l'élevage, la priorité donnée est :
 - o De contribuer à diversifier les productions animales locales et accompagner la reconquête des espaces herbagers, des milieux humides et des trames bocagères.
- 2) Vous présentez dans un second temps, votre ambition d'engager le Vignoble Nantais dans une démarche d'économie circulaire basée sur le développement de circuits courts en soutenant une agriculture locale, l'approvisionnement du territoire et de la métropole nantaise.

- Sur le Document d'Orientation et d'Objectifs :

Vous confirmez la réduction des consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers en extension de l'enveloppe urbaine au travers de la trajectoire ZAN.

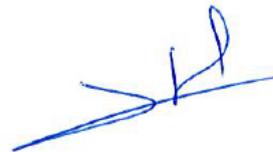
Vous réaffirmez pour les exploitations agricoles leur développement sur leur site de production, vous les encouragez à se diversifier notamment par le tourisme et la production des énergies renouvelables et enfin vous conditionnez la construction des logements de fonction.

L'INAO souligne l'ambition forte de votre SCOT pour l'agriculture.

L'INAO rappelle que les signes officiels de qualité (AOP, IGP, Label Rouge, Agriculture Biologique) présents sur votre territoire participent à votre projet. Ils sont des leviers agricoles forts car ils garantissent une meilleure rémunération des exploitants, la mise en œuvre à travers leurs cahiers des charges d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, qui s'inscrit dans une démarche de durabilité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Pour la directrice de l'INAO,
Et par délégation,
La Déléguée Territoriale



Fabienne POUPARD

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr

COMMUNES	AOP viticoles										AOP											IGP Fruits	IGP produits									
	Coteaux d'Ancois	Gros Plant du Pays Nantais	Muscadet	Muscadet Coteaux de la Loire	Muscadet Côtes de Grandlieu	Muscadet Sèvres et Maine	DGC Clisson	DGC Gorges	DGC Le Pallet	DGC Monnière-St-Fiacre	DGC Goulaine	DGC Mouzillon-Tillères	DGC Château-Thébaud	Maine-Anjou	Beurre-Charentes Poitou	DGC département	DGC Marches de Bretagne	Bœuf de Vendée	Bœuf du Maine	Jambon de Vendée	Pâté de campagne Breton	Porc de Vendée	Volailles d'Ancois	Volailles de Chailans	Volailles de Cholet	Volailles de Vendée	Farine de Blé noir de Bretagne	Mâche Nantaise	Mogette de Vendée	Brioche Vendéenne	Gâche Vendéenne	
Aigrefeuille-sur-Maine		X	X			X	X									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Barbechat	X	X	X	X												X	X	X	X	X	X		X				X	X		X	X	X
Basse-Goulaine		X	X		X											X		X	X	X	X		X				X	X		X	X	X
Boissière-du-Doré		X	X	X									X			X	X	X	X	X	X		X				X	X		X	X	X
Boussay		X	X										X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Chapelle-Basse-Mer		X	X		X											X	X	X	X	X	X		X				X	X		X	X	X
Chapelle-Heulin		X	X		X			X		X						X	X	X	X	X	X		X		X		X	X		X	X	X
Château-Thébaud		X	X		X	X						X				X		X	X	X	X		X				X	X		X	X	X
Clisson		X	X		X	X	X									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Gétigné		X	X		X								X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Gorges		X	X		X	X	X									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Haie-Fouassière		X	X		X											X		X	X	X	X		X				X	X		X	X	X
Haute-Goulaine		X	X		X					X						X		X	X	X	X		X				X	X		X	X	X
Landreau		X	X		X					X			X			X	X	X	X	X	X		X				X	X		X	X	X
Loroux-Bottreau		X	X	X	X					X						X	X	X	X	X	X		X				X	X		X	X	X
Maisdon-sur-Sèvre		X	X		X	X			X			X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Monnières		X	X		X		X	X								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mouzillon		X	X		X		X				X					X	X	X	X	X	X		X		X		X	X		X	X	X
Pallet		X	X		X			X								X	X	X	X	X	X		X		X		X	X		X	X	X
Planche		X	X	X	X									X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Regrippière		X	X		X								X			X	X	X	X	X	X		X		X		X	X		X	X	X
Remaudière		X	X	X	X								X			X	X	X	X	X	X		X				X	X		X	X	X
Remouillé		X	X		X									X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Fiacre-sur-Maine		X	X		X				X							X		X	X	X	X		X				X	X		X	X	X
Saint-Hilaire-de-Clisson		X	X		X									X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Julien-de-Concelles		X	X		X					X						X	X	X	X	X	X		X				X	X		X	X	X
Saint-Lumine-de-Clisson		X	X		X	X										X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Vallet		X	X		X					X	X		X			X	X	X	X	X	X		X		X		X	X		X	X	X
Vertou		X	X		X							X				X	X	X	X	X	X		X				X	X		X	X	X
Vieillevigne		X	X	X									X			X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr